

# NOTRE CODE DE CONDUITE

## Année scolaire 2018-2019

*L'école du Mistral :*

*une école avec des programmes diversifiés permettant de répondre aux différents besoins des élèves et de favoriser ainsi leur réussite.*

### **1.0 Notre projet éducatif : nos valeurs**

Le projet éducatif de notre école place l'élève au cœur de nos actions : nous avons comme priorité sa réussite.

Nos valeurs : **LE RESPECT, LA RESPONSABILISATION ET LA RIGUEUR** sont directement en lien avec la réussite et notre mission d'instruire, de qualifier et de socialiser.

Le présent Code de conduite permet l'établissement et le maintien d'un climat favorable à l'éducation et aux apprentissages.

À l'école du Mistral, nous privilégions une attitude et un LANGAGE RESPECTUEUX en tout temps.

En faisant respecter nos droits, nous faisons aussi respecter ceux des autres :

- droit à l'intégrité physique et à la dignité;
- droit d'apprendre dans un climat paisible et sécuritaire;
- droit à un environnement propre.

### **2.0 Ici, nos règles de vie servent à...**

*Assurer un climat sain, sécurisant et positif. Tout membre du personnel pourra intervenir dans une situation qu'il juge inadéquate ou inacceptable. Au Mistral, chacun peut faire respecter ses droits et se doit de respecter ceux des autres. Nous voulons que chaque personne de notre école soit traitée et agisse avec civisme, dans le souci d'égalité et de respect des différences.*

#### **2.1 Ici, présence, ponctualité et assiduité sont de rigueur**

Tu dois assister *assidûment et activement* à tous les cours inscrits à ton horaire afin de favoriser ta réussite.

#### **Obligation de fréquentation scolaire**

Tout enfant qui est résident du Québec a l'obligation de fréquenter l'école **jusqu'à la fin de l'année scolaire** lors de laquelle il atteint l'âge de 16 ans. (Extrait de la Loi sur l'instruction publique, article 14)

## Responsabilités des parents/tuteurs

Considérant que le parent/tuteur a la responsabilité d'encourager la présence constante de son enfant à l'école, il lui appartient de fournir un motif pour toute absence dans un délai raisonnable de 48 h. Il suffit de communiquer à l'école par téléphone au 418 775-7206, faites le 1. Nous vous demandons d'être précis sur la durée de l'absence de votre enfant. De plus, veuillez prendre note que tous les appels reçus après 15 h seront traités le lendemain. Vous pouvez également le faire en vous rendant sur le site *PORTAIL PARENTS*. Une absence non motivée à l'intérieur du délai mentionné ci-haut entraîne une période de reprise de temps<sup>1</sup>.

Lors d'exagération ou d'abus, l'école se réserve le droit de refuser la motivation et de demander la collaboration des parents/tuteurs. Une pièce justificative pourrait être exigée lorsqu'il y a des absences répétées de l'élève. Le rôle de l'élève est d'être présent à tous ses cours afin de favoriser sa réussite.

Lorsque les absences d'un élève sont motivées par ses parents/tuteurs, il ne peut demeurer dans l'école ni sur ses terrains : les parents/tuteurs en ont la responsabilité. Lors d'une absence de 5 jours ou plus, une demande écrite des parents/tuteurs sera exigée.

<sup>1</sup>**Des périodes compensatoires** auront lieu sur l'heure du midi. Il est à noter que l'école pourrait demander à ce que l'élève se présente lors des jours 10 et des journées pédagogiques. Dans ces situations, les parents/tuteurs sont responsables d'assumer le transport. Ces périodes permettent de reprendre le temps perdu en classe ou lors d'absences non motivées.

## Tes responsabilités

Pour toute absence, tu as **la responsabilité** de t'informer à tes enseignants des travaux, devoirs et examens à refaire. Pour une activité étudiante, tu dois faire autoriser ton absence à l'avance. Tu pourras bénéficier d'une reprise d'examen seulement dans le cas d'une absence motivée. Toute motivation faite par toi-même ou par un tiers autre que tes parents/tuteurs ne sera pas prise en considération.

**Tu as la responsabilité** d'être à l'heure à tous tes cours. Advenant un retard, tu devras en fournir la raison à l'enseignant concerné. Si le retard n'est pas motivé, une sanction pourrait être appliquée.

## 2.2 *Ici, le plagiat est interdit*

Tu dois faire preuve d'honnêteté intellectuelle dans la réalisation de tes travaux et examens. Tout travail ou examen plagié sera refusé et une sanction s'appliquera.

## 2.3 *Ici, au Centre de documentation (bibliothèque)*

Le calme et le silence sont de rigueur. **Le midi**, tu es tenu de présenter ta carte étudiante ou une copie de ton horaire à la personne responsable. Celle-ci est aussi obligatoire pour emprunter des livres ou du matériel pédagogique. En cas de retard des documents, tu pourras te voir refuser l'emprunt. Advenant le cas où ton comportement est dérangeant, tu pourrais te voir refuser l'accès. Ton sac, ton manteau et tout couvre-chef devront être laissés à l'entrée ou à ton casier. **Il t'est interdit d'apporter de la nourriture et des boissons.**

## 2.4 *Ici, lorsque je circule dans l'école*

Afin de respecter les élèves en cours, il est important que tu circules calmement.

Tu dois t'identifier par le biais de ta carte d'identité à tout membre du personnel qui l'exige. En cas de perte, tu dois t'en procurer une au Service aux élèves.

Lors des pauses et à l'heure du dîner, tu te diriges vers les aires de casiers. Les deux endroits ciblés pour la prise de repas sont la cafétéria et le café étudiant. Tu évites de te promener dans les ailes à moins d'une raison valable comme une période de récupération.

Tu as l'obligation de laisser libre l'accès aux zones de circulation et tu ne peux nuire ou entraver le passage des autres élèves.

Partout dans l'école, tu utilises les bancs prévus à cet effet pour t'asseoir. Pour des raisons de salubrité et de sécurité, il t'est interdit de t'asseoir au sol.

Lorsque tu es dans les limites de la cour de l'école, tu es sous la responsabilité de la Commission scolaire et les règles en vigueur s'appliquent. Durant les heures scolaires, toute personne n'ayant pas de motif valable de se trouver dans l'école ou sur ses terrains sera expulsée.

## 2.5 *Ici, nous sommes une école EVB*



En tant qu'élève d'une école EVB, tu privilégies des actions concrètes pour promouvoir le pacifisme, la démocratie, la solidarité et l'écologie.

Tu respectes l'environnement et tu fais ta part pour préserver ton milieu de vie dans un bon état. Tu prends soin de ton matériel et tu l'utilises adéquatement afin de prolonger sa durée de vie. Tu fais un nettoyage régulier de ton casier et tu prends soin de jeter tes débris aux bons endroits dans les îlots de récupération installés dans les aires communes. Tu utilises adéquatement les bacs de recyclage disposés sur les étages et à la cafétéria.

**Le Gouvernement étudiant te proposera** des activités en lien avec les 4 valeurs EVB. Participe activement!

## 2.6 *Ici, nous sommes une*



Comme les saines habitudes de vie nous tiennent à cœur, on t'encourage à adopter un comportement sain et sécuritaire. Grâce à une programmation variée, il est possible pour toi de participer à des activités qui te permettront de bouger, t'informer et te sensibiliser sur ce sujet. De plus, l'école du Mistral s'est dotée d'une *Politique pour une génération sans tabac*. Une programmation spéciale sera offerte dont des activités pour t'aider à cesser de fumer.

Il t'est interdit de fumer dans l'école et sur ses terrains (en référence à la loi 112 sur le tabagisme). Si tu es fumeur, tu as la responsabilité de prendre connaissance des endroits qui te sont désignés. Il t'est également interdit de fournir du tabac ou des produits dérivés à un mineur. En cas de non-respect de cette loi, les sanctions prévues par celle-ci pourraient s'appliquer. Les mêmes règles s'appliquent en ce qui a trait aux cigarettes électroniques ou à tous les dérivés du tabac.

De plus, la consommation de boissons énergisantes ou relaxantes est aussi interdite à l'école. Ce produit te sera confisqué et sera jeté si tu en as en ta possession.

## ***2.7 Ici, je porte attention au matériel informatique***

Tu dois respecter la configuration initiale des ordinateurs et périphériques et t'abstenir d'installer des logiciels de jeux ou autres. Tu dois utiliser les ordinateurs de l'école à des fins pédagogiques. L'utilisation de tout site Internet à connotation violente ou sexuelle est prohibée.

En cas de bris, de vandalisme ou de dommage, tu seras tenu responsable.

## ***2.8 Ici, j'utilise les cellulaires et tous les appareils technologiques mobiles adéquatement***

En classe, l'usage des appareils mobiles est interdit, sauf à des fins pédagogiques et à la demande explicite de l'enseignant.

Il t'est permis d'utiliser tes appareils mobiles seulement dans les aires de casiers, au café étudiant, à la bibliothèque et à la cafétéria pendant les pauses ou sur l'heure du dîner. L'école n'est pas responsable des vols.

Tu es conscient qu'une utilisation inadéquate entraînera la confiscation immédiate par tout membre du personnel et un avis te sera remis par l'intervenant pour informer tes parents/tuteurs de la démarche d'intervention à venir. Tu as donc la responsabilité de le remettre à tes parents/tuteurs.

Afin de respecter la dignité de chacun, la prise de photos, les enregistrements vocaux et vidéo sont interdits sans l'autorisation de la personne ciblée et sans la permission explicite d'un adulte de l'école. De plus, la possession du pointeur laser est interdite en tout temps.

## ***2.9 Ici, j'ai une tenue vestimentaire conforme aux valeurs de l'école***

Comme tu es dans un établissement d'enseignement, tu portes une attention particulière à ta tenue vestimentaire. Tout membre du personnel peut te demander de modifier ta tenue s'il la juge inconvenante (violence, sexisme, racisme, drogue) ou si elle ne respecte pas les consignes suivantes :

- Tu portes des chaussures en tout temps.
- Tu portes un vêtement qui couvre le ventre, le dos, les épaules, les seins, les fesses et les sous-vêtements. Toujours dans le respect de ta dignité, tu t'abstiens de porter un décolleté trop prononcé, un chandail « bédaine », une camisole ample, une blouse transparente et tu t'assures que tes culottes courtes ou ta jupe sont à la mi-cuisse.
- Tu portes ton couvre-chef (incluant les capuchons) et ton manteau dans les aires de casiers, au café étudiant et à la cafétéria **seulement**.
- Tu laisses à ton casier ton sac à main et/ou ton sac à dos.
- En éducation physique, tu portes un costume approprié et des espadrilles obligatoirement. Tu laisses à ton casier tout bijou et/ou objet de valeur afin d'éviter des incidents fâcheux. Pour les périodes de piscine, le port du bikini est toléré avec un t-shirt par-dessus.

## **3.0 Comportements attendus et interventions applicables**

### **3.1 Ici, j'ai un comportement positif**

#### ***Le Centre d'Aide à la Réussite (CAR)***

Advenant que ta conduite nuise au climat de ta classe, tu peux être retiré de ton cours pour aller faire le travail demandé au CAR. Tu devras t'y rendre avec le billet prévu à cet effet et le travail demandé par ton enseignant. Tes parents/tuteurs seront informés de la raison de ton retrait. S'ils sont non rejoints, tu devras leur faire signer une fiche (supervisée par l'intervenant(e)) les informant de ta présence au CAR. Advenant que ta conduite au CAR demeure inappropriée, tu seras suspendu à la maison et une rencontre avec tes parents/tuteurs sera alors obligatoire.

En cas de présences répétées au CAR, tu pourrais être suspendu à l'interne ou à la maison.

### **3.2 Ici, je suis responsable de tes gestes et de tes paroles**

Tu es responsable de tes gestes et paroles et, par conséquent, tu sais que toute violence et tout méfait sont des **comportements jugés majeurs et ne sont aucunement tolérés** :

- Agression physique, sexuelle ou verbale;
- Menaces, intimidation, taxage, harcèlement, cybercriminalité (intimidation, violence);
- Déclenchement du système d'alarme sauf en cas d'incendie;
- Feu, explosifs : aucun élève ne peut allumer ou alimenter un feu. L'usage d'explosifs (pétards) est également interdit;
- Armes : les armes et les objets mettant en danger la sécurité d'autrui sont prohibés;
- Vol et vandalisme : tu dois respecter tout bien et matériel mis à ta disposition. Tu es entièrement responsable de ton casier, de ton cadenas, de tes livres et documents prêtés. Comme tes effets personnels sont à ton casier, tu t'assures qu'il est **verrouillé** après chacune de tes utilisations. Tes parents/tuteurs et toi devrez assumer les frais occasionnés pour tous les bris intentionnels, négligences ou pertes de matériel appartenant à l'école.

#### ***Lorsqu'il y a manquement***

La mesure appliquée sera inspirée des valeurs de l'école. Elle tiendra compte des besoins de l'élève, de la gravité du geste, de la fréquence des événements et des mesures prises antérieurement. Les gestes réparateurs sont priorisés. L'ensemble des circonstances sera pris en compte.

Afin de soutenir chacune des personnes impliquées, des mesures de soutien et d'encadrement sont mises en place, après analyse de la situation et en fonction des besoins de chacun.

### **3.3 Ici, les drogues et boissons alcoolisées sont interdites**

Tu ne peux posséder, consommer ou vendre des substances illicites et des boissons alcoolisées dans l'école ou sur les terrains de l'école. Tout outil servant à la consommation sera également confisqué et considéré comme une possession. De plus, tu ne peux te présenter à l'école sous l'effet de drogue ou de boisson alcoolisée. Dans une telle situation, tu te verras automatiquement suspendu et une intervention policière pourrait être faite (vente et possession).

Également, tu seras référé à l'intervenant(e) en toxicomanie, voire aux intervenants de l'Estran (Centre de réadaptation en dépendance). Selon le cas, tu pourrais être expulsé définitivement de l'école.

En cas d'un doute raisonnable de consommation : l'équipe-école se réserve le droit de te retirer au CAR.

### POUR LA CONSOMMATION, LA POSSESSION ET LA VENTE

	RENCONTRE AVEC L'ÉLÈVE PAR LA DIRECTION	FOUILLE	COMMUNICATION AVEC LES PARENTS/TUTEURS	INFORMATION SUR LES SERVICES OFFERTS	SUSPENSION IMMÉDIATE	SAISIE IMMÉDIATE ET DEMANDE D'INTERVENTION POLICIÈRE
S'il y a doute raisonnable	✓	✓	✓	✓		
S'il y a certitude	✓	✓	✓	✓	✓	✓

#### Note importante :

Les autorités scolaires peuvent effectuer une fouille s'ils ont un motif raisonnable de procéder, car ils ont comme mandat d'assurer un environnement sûr et de maintenir l'ordre et la discipline. C'est ce qu'a établi la *Cour suprême du Canada* dans la cause R. c. M. (M.R.3). Ainsi, ils peuvent fouiller un élève et/ou son casier (propriété de l'école) et saisir des articles interdits, des stupéfiants, des accessoires liés à la consommation ou tout instrument pouvant servir d'arme. Il est préférable que la personne qui effectue la fouille soit accompagnée d'un autre membre du personnel ou de la direction. (*Tiré du Cadre de référence, présence policière dans les établissements d'enseignement*)

### 4.0 Ici, à l'école du Mistral, la Santé et la Sécurité au Travail sont importantes pour tous

#### Les élèves et les travailleurs doivent :

- se conformer aux lois et aux règlements, ainsi qu'aux directives en vigueur dans les ateliers, en matière de santé et de sécurité du travail;
- adopter les comportements qui lui évitent de mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique de sa personne ainsi que des autres personnes;
- signaler à qui de droit toute situation jugée dangereuse pour sa sécurité ou celle des autres personnes travaillant dans la même unité;
- faire rapport, dans les délais prescrits et selon les modalités déterminées, de toute lésion professionnelle qui lui survient.

J'ai pris connaissance du présent code de conduite et j'y adhère.

Signature élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/201\_\_

Signature parents (répondants) : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/201\_\_